

---

## Réunion de la commission « Démographie et Questions Sociales » du 1<sup>er</sup> décembre 2022

### SYNTHÈSE

---

La commission « Démographie et Questions Sociales » du 1<sup>er</sup> décembre 2022 s'est tenue sous la présidence de Jean-Philippe Vinquant.

La commission débute par une présentation de **la démarche du prochain programme de moyen terme (2024-2028) du Cnis**. Le calendrier prévu des différentes étapes qui rythmeront celui-ci est exposé. Le moyen terme sera présenté pour adoption à l'assemblée plénière de janvier 2024.

**L'Insee** a ensuite présenté **la refonte du tronc commun des enquêtes ménages (TCM)**. Le TCM est un questionnaire normalisé permettant de collecter les variables socio-démographiques nécessaires à l'exploitation des enquêtes auprès des ménages, mis en place en 1990. La refonte du TCM se déroule dans un cadre plus large, car il est concomitant avec la mise en place d'une nouvelle filière pour les enquêtes et de nouveaux protocoles de collecte. Le questionnement est simplifié et allégé pour ne pas faire de surqualité et compatible avec le règlement européen sur les statistiques sociales. Il est aussi modulable : le TCM nouvelle filière offre la possibilité de choisir les modules intégrés dans l'enquête mais également le placement de ces derniers dans l'enquête. Le travail de codage du TCM transversal est terminé. Il sera testé pour la première fois lors de la collecte de l'enquête sur les ressources et conditions de vie (SRCV) en avril 2023.

Le dernier point d'information traite du projet de **règlement européen « European statistics on population (and housing) » (ESOP)**. Quatre règlements existent actuellement sur la production de statistiques sur la population, les migrations, le logement, les ménages, les familles. À l'instar du règlement IESS sur les statistiques sociales, Esop crée un règlement cadre unique couvrant l'ensemble des statistiques de population. Esop permet à la fois d'améliorer progressivement les statistiques pour répondre à l'évolution des besoins des utilisateurs et d'exploiter les possibilités offertes par l'utilisation croissante de sources de données administratives et de nouvelles méthodes de comptage. En intégrant les statistiques démographiques actuellement établies en vertu de divers règlements et actions volontaires, sont visées une plus grande harmonisation, cohérence et efficacité de la production, au profit des producteurs et des utilisateurs de ces statistiques. En l'état actuel, ce texte encore en discussion prévoit que les États membres fournissent des données plus fréquentes, plus fraîches, plus nombreuses, à des niveaux géographiques plus fins. Par exemple, des données au carreau devraient être publiées chaque année, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Enfin, ce règlement impliquerait une définition unique de la population et le projet actuel retient la population habituellement résidente.

La commission a ensuite examiné **la continuité de l'information sur les personnes handicapées**.

Une première intervention de **la Drees** (SSM Santé et solidarités) présente son **plan d'action pour améliorer les statistiques publiques sur le handicap et l'autonomie**. Le manque de coordination sur le sujet du handicap faisant partie des critiques récurrentes, la Drees a créé en décembre 2020 un « groupe des producteurs de données statistiques sur le handicap et l'autonomie ». Ce groupe est garant d'une pluralité d'approches du handicap, dans toute sa diversité : limitations du corps, restrictions dans les activités du quotidien, besoin d'aide, autodéclaration d'un handicap, reconnaissance administrative. Les sources sont relativement nombreuses ; les grandes enquêtes thématiques sur le handicap et/ou la dépendance Handicap-incapacités-dépendance (HID), Handicap-Santé (HS), CARE, Autonomie sont les outils de référence ; les enquêtes spécifiques ou généralistes qui prévoient un repérage du handicap et les sources administratives sur les prestations ou politiques publiques en direction des personnes handicapées peuvent également être mobilisées. Le groupe des producteurs assure la pleine information de tous les participants sur les projets en cours, homogénéise les notions et définitions en établissant une doctrine partagée et prévoit une communication synthétique et cohérente sur le système d'observation. Pour mesurer les limitations physiques, un consensus émerge pour avoir un questionnement court, stable et aisément mobilisable dans la plupart des enquêtes. Le plus utilisé est l'indicateur global de restriction d'activité, *Global Activity Limitation Indicator* (Gali), déjà présent dans des enquêtes spécifiques au handicap et à la santé mais aussi dans des enquêtes sur d'autres thématiques ou ciblant un public particulier. Le plan d'action mené par la Drees s'articule autour de quatre axes. Tout d'abord, le SSP organise le repérage du handicap dans les

sources statistiques non dédiées au handicap et à la perte d'autonomie. Ensuite, le système d'observation est amélioré en produisant ou mobilisant de nouvelles bases statistiques dédiées au handicap. Les deux derniers axes sont l'amélioration de la diffusion des données et d'études mais également de la coordination des productions.

La seconde intervention de la Drees présente un **panorama des études menées sur le handicap depuis 2019**. Pour assurer une meilleure visibilité des données, la Drees réalise une cartographie des sources et des publications qui comprend actuellement 150 sources et 50 publications. Elle est issue de rencontres les producteurs et d'échanges sur les métadonnées. Ce travail est mis à jour 1 à 2 fois par an. Le site internet de la Drees héberge le panorama. Dans le futur, ce panorama s'articulera avec le Programme prioritaire de recherche (PPR) sur l'autonomie (cf. infra). Ce panorama inclut par exemple le dispositif statistique sur les ressources et conditions de vie, qui montre que les personnes handicapées vivent dans des ménages plus exposés à la pauvreté en conditions de vie. L'enquête auprès des établissements et services pour enfants et adultes handicapés est très sollicitée pour l'aide à la décision.

**L'équipe projet du PPR Autonomie** décrit ensuite la **stratégie qu'il entend déployer sur les données**. Afin d'accompagner les projets de recherches financés dans le cadre du PPR Autonomie, la stratégie a pour objectif de diffuser une culture de la donnée par des ressources documentaires et des animations. Trois chantiers sont prioritaires : la gestion des données, leur réutilisation et leur diffusion. Dans ce but, le PPR enquête sur les pratiques en matière de données dans la recherche sur l'autonomie et diffuse des fiches repères pour introduire à la gestion, réutilisation et diffusion de données. Le PPR étudie les freins à l'exploitation des données de la statistique publique par la recherche et les pistes d'actions pour y remédier. Les freins sont de trois ordres. Les premiers sont ceux liés à la documentation, parfois dispersée ou fournissant des informations contradictoires. D'autres relèvent d'un inconnu juridique : les données sur l'autonomie sont-elles des données de santé et donc soumises à une politique de diffusion spécifique ? Enfin, les chercheurs ne peuvent pas tous accéder de manière aisée aux données en fonction de leur statut et de leur connaissance de l'environnement administratif. Pour résoudre ces problèmes, le PPR propose notamment des supports documentaires pour accompagner les chercheurs et la construction d'un écosystème qui soit adapté à leurs besoins.

Le **Comité Interministériel sur le Handicap (CIH)** détaille ses besoins de données pour mieux piloter les politiques publiques du champ. Il déplore le manque de données précises sur l'accessibilité de l'environnement afin d'éclairer les politiques publiques sur l'accessibilité et la compensation en lien avec la définition sociale du handicap. Il insiste également sur la nécessité de disposer de données localisées, à la fois sur les personnes handicapées et sur les structures d'aides, pour vérifier l'adéquation entre ressources et besoins. L'obtention de données sur le non-recours aux aides, mais également de données intersectionnelles permettrait de mieux caractériser le préjudice subi par les personnes handicapées, elles sont pour l'instant insuffisantes. Pour le CIH, l'introduction de l'indicateur Gali dans les enquêtes est une grande avancée. Il souhaite que l'enquête Autonomie soit renouvelée tous les 5 ans en s'intéressant aux personnes vivant à domicile ou en établissement. Enfin, il considère que les acteurs du handicap devraient être plus étroitement associés aux travaux du SSP du champ qui les concerne.

**Les débats** soulignent également l'apport potentiel des données localisées, pour prendre en compte l'environnement des personnes. La Drees précise que des données départementales sont disponibles grâce à l'enquête Vie quotidienne et santé. La Drees fait valoir qu'augmenter la fréquence de l'enquête autonomie ne permettrait plus d'exploiter convenablement l'enquête, car les études qui en sont tirées nécessitent d'importants moyens humains et financiers et s'étalent dans le temps.

À la suite des débats, **la commission a émis un avis**. Elle se félicite des récentes avancées, telles que l'introduction plus fréquente de l'indicateur Gali dans les enquêtes, de la cartographie des données et de la réunion périodique d'un groupe des producteurs de données statistiques sur le handicap et l'autonomie. Elle encourage la poursuite des efforts en matière d'information sur le handicap, en particulier ceux permettant de déployer et d'exploiter un repérage du handicap.

La commission a examiné **six demandes d'avis d'opportunité d'enquête**. Trois relèvent de Santé publique France, deux de l'Insee et une d'Île-de-France Mobilités. Toutes ont reçu un avis favorable. Enfin, la commission a accordé à l'Insee **un accès** aux données relatives au versement des prestations par la Caisse nationale des allocations familiales, **dans le cadre de l'article 7 bis** de la loi de 1951.